

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

BP 69 - 21072 DIJON CEDEX
03.80.70.45.51
minitel 3617 infogreffe
www.infogreffe.fr

CABINET EXCO SOCODEC
21 AV ALBERT CAMUS
BP 16601
21066 DIJON CEDEX

V/REF :

N/REF : 95 B 202 / 2007-A-1633

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DIJON certifie qu'il a reçu le 05/04/2007,

P.V. d'assemblée du 31/01/2007

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

EXCO SOCODEC
Société à responsabilité limitée
21 AV. ALBERT CAMUS, RDT-POINT DE L'EUROPE
IMMEUBLE "LES COLONNES"
21000 DIJON

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-1633 le 05/04/2007

R.C.S. DIJON 400 726 048 (95 B 202)

Fait à DIJON le 05/04/2007,

Le Greffier



SOCIETE EXCO SOCODEC

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 €

Siège social : 21, avenue Albert Camus

21000 DIJON

400 726 048 R.C.S. DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le - 5 AVR. 2007

sous le n° A

16 33

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2007**

L'an deux mil sept, le trente et un janvier, à onze heures, les associés de la Société EXCO SOCODEC, Société à responsabilité limitée, au capital de 3.000.000 €, divisé en 143.000 parts, toutes de valeur égale, et dont le siège social est à DIJON (21000) – 21, avenue Albert Camus, se sont réunis sur convocation de la gérance en assemblée générale, audit siège.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel BRIOT, co-gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales composant le capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard CORNUOT, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent.

Mademoiselle Véronique ORDAS, membre du collège cadres du comité d'entreprise est présente.

Mademoiselle Fanny FLEURY, membre du collège employés du comité d'entreprise est absente.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- 1 - Lecture du rapport de la gérance et du Commissaire aux comptes sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 août 2006. Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes et desdites opérations. Quitus à la gérance.
- 2 - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce. Approbation, s'il y a lieu, desdites opérations.
- 3 - Affectation du résultat.
- 4 - Approbation de la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 août 2006.
- 5 - Expiration du mandat des commissaires aux comptes.
- 6 - Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.
- 7 - Questions diverses.

DIXIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Gérard CORNUOT, commissaire aux comptes titulaire, et de la Société ECA, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler et de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012, la Société ECA en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jérôme BURRIER en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.